

L'INSTAURATION DE LA MEDECINE GENERALE DE VILLE PARMIL
LES DISCIPLINES MEDICALES DE PLEIN STATUT UNIVERSITAIRE :
APPARITION D'ETAPES NOUVELLES DANS LA SITUATION FRANCAISE.

Toute discipline qui aspire à un droit de cité " esqualité " à l'Université doit être scientifiquement instituée et reconnue comme telle par la Communauté Scientifique. Cela implique qu'elle s'instaure elle-même par une recherche au sens plein du terme. C'est dire qu'elle doit être menée par ses praticiens dans leur propre champ d'activité. En médecine générale, cette recherche se développe avec de grandes difficultés pour des raisons qui sont institutionnelles mais surtout épistémologiques. Il s'agit d'un problème de fond dont la solution est une condition première dont deux étapes très importantes viennent d'être atteintes.

Au plan épistémologique l'outil premier de toute recherche scientifiquement fondée en médecine générale, à savoir une classification pertinente, sémiologiquement et opérationnellement définie, de ses résultats de consultation est aujourd'hui en voie de mise au point avec la collaboration de notre Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale.

Au plan institutionnel, une évaluation approfondie des procédures actuelles d'enseignement dans le 3ème cycle

universitaire destiné à la médecine générale est en cours. L'esprit d'ouverture dans lequel cette évaluation se déroule est à lui seul un indice favorable. Les aspects positifs mais aussi les aspects négatifs de l'actuel état des choses pourront être inventoriés, confrontés, analysés. Des mesures pourront être proposées qui soient fondées sur des rationalités universitaires. A la lumière de cette analyse la Société Française de Médecine Générale a décidé d'apporter un soutien confiant aux démarches actuelles en constituant en son sein une " Intercommission de Recherche et Etudes Médicales ". L'intercomission rencontrera et informera la mission dirigée par le Conseiller André Lachaux qui a été chargé par les Ministres de l'Education Nationale et de la Santé d'évaluer la formation en médecine générale dont le 3ème cycle a été institué par la loi de 1982 et mis en place à partir de la rentrée universitaire de 1984.

Notre Intercommission publiera aussi des documents et études susceptibles d'éclairer la réflexion de tous. En effet on connaît le rapport sur le 3ème cycle des études de médecine générale établi en Octobre 1986 par le Professeur J. Beylot de l'Université de Bordeaux II.

./.

On connaît moins certains rapports critiques qui ont été établis par les membres généralistes de Commissions du 3ème cycle de Médecine Générale. En particulier le rapport détaillé en quatre volumes établi par le groupe d'enseignants généralistes de l'Université de Caen, et qui a motivé leur démission, est resté peu connu. Pourtant ce groupe de praticiens responsables d'enseignement présente une particularité, celle d'être constitué de ces rares praticiens français bien familiarisés avec les exigences et contraintes de la recherche en médecine générale.

Ils ont été parmi les médecins généralistes réellement aptes à répondre aux critères de l'article 16 de la loi n° 84-52 du 26 Septembre 1984 sur l'enseignement supérieur (dite " Loi Savary ") :

Art. 16 : " Le 3ème cycle est une formation à la recherche et par la recherche qui comporte la réalisation individuelle ou collective de travaux scientifiques originaux. Il comprend des formations professionnelles de haut niveau intégrant en permanence les innovations scientifiques et techniques "

Leur rapport montre comment ils ont tenté de créer un modèle correspondant à un tel programme et donnent de premières indications sur les causes qui le rendent

actuellement irréalisable.

Parmi ces causes figure le manque d'un statut de généraliste chercheur apte à donner des cours en sous-produit de sa recherche. Dans ces conditions, les moyens déjà dérisoires budjétés pour leur enseignement doivent aussi rémunérer la recherche préalable. Dès lors ils deviennent totalement inadéquats.

Nous donnons ici les deux premiers chapitres du Tome I de leur rapport qui en sont la démonstration lumineuse. La suite du rapport sera publié dans les numéros à venir des Documents de Recherches en Médecine Générale.

On pourra obtenir le rapport complet auprès du Dr A. Flachs et son prix coûtant est de 250 Frs, Conseil Régional de Formation Médicale Continue de Basse Normandie, 37 Bld Leroy 14300 Caen.